



Centre d'arts Rozynski Arts Centre

ARTISTE EN RÉSIDENCE

Document informatif

2018



Conditions :

1. Le programme s'adresse uniquement aux artistes et artisans professionnels, selon la loi sur le statut de l'artiste*.
2. Les artistes et artisans du Québec, du Canada et de l'extérieur sont invités à déposer une demande de résidence artistique.
3. L'artiste ou l'artisan s'engage à offrir gratuitement une œuvre au Centre d'arts Rozynski. Le choix de l'œuvre est à l'entière discrétion de l'artiste, il peut s'agir d'une esquisse ou d'une étude, mais il doit s'agir d'un produit fini, et signé. Le Centre d'arts Rozynski est ouvert à toute proposition de médiation artistique, de photo reportage ou un autre projet qui remplace l'œuvre à laisser au centre. Il faut cependant qu'il y ait une entente préalable entre le CAR et l'artiste sur la nature du projet. L'artiste consent à ce que l'œuvre qu'il lègue devienne l'entière propriété du Centre d'arts Rozynski, et que le CAR peut la diffuser sur différentes plateformes ou la mettre aux enchères lors de ses levées de fond.
4. L'artiste ou l'artisan signera le contrat ci-joint dans lequel il s'engage à:
 - a) Fournir ses propres matériaux de travail
 - b) assumer les coûts associés à ses déplacements, ses interurbains, et sa nourriture;
 - d) remettre le studio-résidence dans l'état où il était à la prise de possession.
 - e) à payer les frais de réparation encourus si bris d'équipement ou autres ont lieu durant son séjour.

* STATUT D'ARTISTE PROFESSIONNEL (CHAPITRE II RECONNAISSANCE DES ARTISTES PROFESSIONNELS SECTION I : STATUT D'ARTISTE PROFESSIONNEL)
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_32_01/S32_01.html



Modalités:

1. Le CAR fournira, gratuitement, l'accès au studio et à l'ensemble de la résidence entièrement meublée et équipée. Étant en région, l'accès à l'internet est limité (pas de téléchargement de films ou autres). Le Centre d'art Rozynski occupe un vaste bâtiment sur un étage qui était l'ancienne école du village. Le studio de 120.4 m² entièrement fenêtré et orienté plein sud est équipé pour le travail de la céramique et de la sculpture. Une galerie vous permettra d'exposer, alors que les 6 chambres, la cuisine, le salon et la grande salle à manger se font particulièrement accueillants pour les artistes qui adoptent une démarche collaborative.
2. Permettre à l'artiste de poursuivre sa démarche et ses recherches professionnelles et d'établir son propre horaire de travail.
3. Petit hameau de la municipalité de Barnston-Ouest, en Estrie, Way's Mills est dans une région que l'on qualifie de dépendante à la voiture. Voilà qui contribue à faire du CAR un endroit paisible, idéal pour le ressourcement. Cependant, en étant situé à 16 km de Coaticook et 9 km d'Ayer's Cliff, le Centre d'arts Rozynski se trouve à une distance non-négligeable de la plupart des services.
4. Des vélos sont à la disposition des résidents.
5. Les résidences ont une durée habituelle de 3 à 6 semaines. Le CAR offre 2 sessions de résidence: celle du printemps entre le 1^{er} mai et le 30 juin, celle d'été, et celle d'automne entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre.

Procédure d'inscription

1. Le candidat doit remplir le formulaire intitulé **Formulaire d'inscription – Résidence du Centre d'arts Rozynski** que l'on retrouve à l'adresse suivante : www.artsrozynski.com
2. L'artiste ou artisan doit soumettre, en plus du formulaire dûment rempli, sa démarche artistique, ainsi qu'un dossier de 10 à maximum 20 photos d'œuvres récentes. Les œuvres doivent être identifiées (nom, titre, année, médium, dimensions). Les dossiers transmis par voie électronique sont acceptés.
3. L'artiste ou artisan doit joindre son plus récent curriculum vitae au formulaire d'inscription.
4. Le dépôt de candidature se fait en continu. Veuillez préciser dans votre demande la période de l'année à laquelle vous souhaiteriez être en résidence, et la durée idéale de votre séjour.